



RENOVATION ENERGETIQUE DE BATIMENTS INTERCOMMUNAUX (Piscine et crèche) à Langogne 48300

MAITRISE D'ŒUVRE

AVENANT N°2 AU MARCHE NOTIFIE LE 10/05/2023

PASSE ENTRE

Le groupement El Hélène BROUILLET Architecte DESA / SARL Pierre BRUNEL / SARL IN.S.E. / représenté par le mandataire Hélène BROUILLET, 4 Quai de Berlière – 48000 MENDE, titulaire du marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre ci-dessus,

ET

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ALLIER

Maison de la Communauté de Communes – 1 Quai du Langouyrou – 48300 Langogne

Pouvoir Adjudicateur, représentée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut Allier,

Article 1. Justification de l'avenant

1.1-Modification du programme sur décision du Maître d'Ouvrage

Le présent avenant N°2 a pour objet de modifier le programme des études confiées à la maîtrise d'œuvre :

Les études initiales portaient sur la rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux, piscine et crèche ; Un avenant N°1 a modifié la mission initiale de maîtrise d'œuvre pour la compléter avec une mission BDO, permettant l'optimisation du projet et son financement.

En parallèle, le Maître d'ouvrage avait lancé une étude de faisabilité concernant un projet de chaufferie collective qui devait alimenter parmi d'autres, les 2 bâtiments de la crèche et de la piscine ;

En raison de difficultés techniques et financières importantes, le projet de chauffage collectif est aujourd'hui suspendu.

La solution de chaufferie collective et réseau de chaleur permettait d'atteindre l'objectif BDO et d'assurer la mise en conformité avec le décret tertiaire, notamment pour la piscine ; les projets sont donc remis en cause...

Le Maître d'ouvrage souhaite recentrer le projet de rénovation énergétique sur le bâtiment de la crèche, pour lequel des mises aux normes et des améliorations de fonctionnement et d'usage sont aussi nécessaires.

Le détail des éléments de mission est donné ci-après en annexe 1 au présent avenant N°2
L'élément de mission complémentaire BDO est conservé pour la crèche. (Bâtiment Durable Occitanie)

1.2 - Modification du forfait de rémunération

Le présent avenant N°2 a pour objet de modifier le forfait provisoire de rémunération initial, suivant la modification du programme convenue ci-dessus :

Le programme de travaux pour la crèche, comprendra outre la rénovation énergétique initiale :

- la mise aux normes de l'accessibilité handicapé
- la mise aux normes en matière de sûreté : clôtures, contrôle d'accès, sécurisation...
- la mise en conformité en matière d'hygiène : création buanderie
- l'amélioration du fonctionnement et des usages (local poussette, extension mesurée, rangements, etc)
- traitement des abords et espaces verts

Montant initial de l'enveloppe prévisionnelle des travaux globale = 686 100.00 € HT

Montant initial de l'enveloppe prévisionnelle piscine = 564 600.00 € HT

La mission est arrêtée au stade DIAG/ESQ+APS avec estimation sommaire

Montant initial de l'enveloppe prévisionnelle crèche = 121 500.00 € HT

Nouvelle enveloppe prévisionnelle des travaux crèche : 520 000.00 € HT

Taux de rémunération BASE + OPC : 8.80%

Forfait provisoire de rémunération BASE + OPC = 45 760.00 € HT

Forfait élément de mission complémentaire BDO crèche = 27 440.00 € HT

Forfait global de rémunération crèche = 73 200.00 € HT

1.3 - Modification du groupement de maîtrise d'oeuvre

Le groupement de maîtrise d'oeuvre est modifié pour remplacer le prestataire accompagnateur BDO :

-prestataire accompagnateur BDO initial : NEOLIA (4^{ième} contractant)

Nom de la société : EURL NEOLIA Ingénierie

Adresse : 693 Av des Terres Noires - 81370 SAINT-SULPICE

Téléphone : 05 31 61 60 13

Mail : contact@neolia-ingenierie.fr

SIRET : 529 517 245 00013

TVA Intracommunautaire : FR13 529 517 245

Gérant : Stéphane CROZES

Téléphone : 06 01 01 08 57

Mail : scrozes@neolia-ingenierie.fr



-nouveau prestataire accompagnateur BDO : OTCE (4^{ième} contractant)

Nom de la société : OTCE LR

Adresse : 65 Impasse Nicéphore Niepce – 34070 MONTPELLIER

Téléphone : 04 67 20 06 15

Mail : otcelr@otce.fr

SIRET : 443 274 592 000 23

Gérant : Guillaume AMALVY Président

-les cotraitants sont groupés conjoints, le mandataire Hélène Brouillet est solidaire du groupement conjoint.

Article 2. Forfait provisoire de rémunération

Montant initial du marché : piscine + crèche

Enveloppe financière :	686 100.00 € HT
Taux de rémunération mission BASE+ OPC :	8.80%
Forfait provisoire de rémunération BASE + OPC :	60 376.80 € HT
	soit 72 452.16 € TTC

Montant du marché après avenant n°1 :

Enveloppe financière :	686 100.00 € HT
Taux de rémunération mission BASE+ OPC :	8.80%
Forfait provisoire de rémunération BASE + OPC :	60 376.80 € HT
Forfait accompagnement BDO Crèche	27 440.00 € HT
Forfait accompagnement BDO Piscine	29 380.00 € HT

Total nouveau forfait provisoire de rémunération BASE+OPC+BDO	117 196.80 € HT
TVA 20%	23 439.36 €
TOTAL TTC	140 636.16 € TTC

Montant du marché après avenant n°2 :

Enveloppe financière piscine	564 600.00 € HT
Forfait de rémunération arrêté à DIAG/ESQ+APS (564 600.00 € x taux 7.8% x 22%)	9 688.54 € HT

Enveloppe financière crèche :	520 000.00 € HT
Taux de rémunération mission BASE+ OPC :	8.80%
Forfait provisoire de rémunération BASE + OPC :	45 760.00 € HT
Forfait accompagnement BDO Crèche	27 440.00 € HT

Total nouveau forfait provisoire de rémunération TVA 20%	82 888.54 € HT
TOTAL TTC	16 577.71 €
	99 466.24 € TTC

Article 3. Répartition du forfait de rémunération

La décomposition détaillée du montant forfaitaire de rémunération stipulée à l'annexe 1 de l'acte d'engagement du marché de maîtrise d'œuvre, et de l'avenant N°1 est modifiée.

L'annexe 1 jointe au présent avenant fixe la nouvelle décomposition détaillée du montant provisoire de rémunération :

- suivant la nouvelle composition du groupement de maîtrise d'oeuvre
- suivant le nouveau montant du forfait de rémunération

Article 4 : Clauses générales

Le groupement EI Hélène BROUILLET / SARL Pierre BRUNEL / SARL IN.S.E / EURL NEOLIA Ingénierie / OTCE, déclare renoncer expressément à tout recours et/ou demande d'indemnisation à l'encontre du Pouvoir adjudicateur, du fait de la signature du présent avenant.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à Mende, le 25/01/2025

Le maître d'œuvre,

Le groupement EI Hélène BROUILLET / SARL Pierre BRUNEL / SARL IN.S.E / EURL NEOLIA Ingénierie

représenté par le mandataire Hélène BROUILLET, (*mention manuscrite « lu et approuvé », signature et cachet*)

**Brouill
et
HELE
NEPI**

Signé numériquement par
Brouillet HELENE
ND : C=FR, O=ATELIER HELENE
BROUILLET ARCHITECTE DESA
, OU=ATELIER HELENE
BROUILLET ARCHITECTE DESA
, OU=0002 34521524800013, OU
=Direction, OID.2.5.4.97=NTRFR-
34521524800013, L=MENDE, SN
=HELENE, G=Brouillet, CN=
Brouillet HELENE, T=chef
d'entreprise, SERIALNUMBER=
0001
Raison : J'approuve ce document
avec ma signature juridiquement
valable
Emplacement :
Date : 2025.02.04
17:28:09
+01'00'
Foxit PDF Reader Version: 12.1.3

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur,

**Le Président de la CCHA
Francis CHABALIER**

RENOVATION ENERGETIQUE DE BATIMENTS INTERCOMMUNAUX à Langogne (piscine et crèche)

AVENANT N°2 : ANNEXE N°1 : MISSIONS ET REPARTITIONS DES HONORAIRES

Envoyé en préfecture le 17/03/2025
 Reçu en préfecture le 17/03/2025
 Publié le 17/03/2025
 ID : 048-200006930-20250313-2025_008-DE

Forfait de rémunération BASE 40 560,00 €
 Taux de rémunération BASE 7,80%
 Taux de rémunération OPC 1,00%
 Taux BASE+OPC 8,80%
 Part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux crèche : 520 000,00 € HT

Les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants :

Eléments de mission	Répartition	Montant de la mission HT	Répartition par COTRAITANT					
			%	BROUILLET	%	BRUNEL	IN.S.E.	OTCE
PISCINE								
DIAG/ESQ	10,00%	4 403,88	60,00%	2 642,33	20,00%	880,78	20,00%	880,78
APS	12,00%	5 284,66	50,00%	2 642,33	20,00%	1 056,93	30,00%	1 585,40
TOTAL	22,00%	9 688,54		5 284,66		1 937,71		2 466,17
CRECHE								
DIAG/ESQ	10,00%	4 056,00	60,00%	2 433,60	20,00%	811,20	20,00%	811,20
APS	12,00%	4 867,20	50,00%	2 433,60	20,00%	973,44	30,00%	1 460,16
APD	14,00%	5 678,40	50,00%	2 839,20	20,00%	1 135,68	30,00%	1 703,52
PRO	18,00%	7 300,80	50,00%	3 650,40	20,00%	1 460,16	30,00%	2 190,24
ACT	7,00%	2 839,20	35,00%	993,72	40,00%	1 135,68	25,00%	709,80
VISA	9,00%	3 650,40	40,00%	1 460,16	15,00%	547,56	45,00%	1 642,68
DET	25,00%	10 140,00	70,00%	7 098,00	0,00%	-	30,00%	3 042,00
AOR	5,00%	2 028,00	70,00%	1 419,60	0,00%	-	30,00%	608,40
<i>SOUS TOTAL</i>		40 560,00		22 328,28		6 063,72		12 168,00
Total des éléments de mission de BASE	100,00%	40 560,00	55,05%	22 328,28	14,95%	6 063,72	30,00%	12 168,00
OPC	100,00%	5 200,00			100,00%	5 200,00		
TOTAL GLOBAL BASE + OPC		45 760,00		22 328,28		11 263,72		12 168,00
CONSTRUCTION DURABLE / BDO CRECHE								
Programmation environnementale		2 710,00						2 710,00
Assistance conception projet		6 830,00		500,00		500,00	500,00	5 330,00
Assistance ACT		540,00						540,00
Assistance chantier et réception		5 270,00						5 270,00
Suivi fonctionnement		6 020,00						6 020,00
STD APS		1 940,00						1 940,00
STD APD		1 130,00						1 130,00
Commissions BDO		3 000,00		1 500,00			1 500,00	-
TOTAL BDO CRECHE		27 440,00		2 000,00		500,00	2 000,00	22 940,00
MONTANT TOTAL HT BASE+OPC+BDO		82 888,54	35,73%	29 612,94	16,53%	13 701,43	20,07%	16 634,17
TVA 20%		16 577,71		5 922,59		2 740,29		4 588,00
MONTANT TOTAL TTC		99 466,25		35 535,53		16 441,71		27 528,00

Le Mandataire
 Mise à jour le 25/01/2025

**Brouillet
 HELENE**

Signé numériquement par Brouillet HELENE
 ND : C=FR, O=ATELIER HELENE BROUILLET
 ARCHITECTE DESA, OU=ATELIER HELENE
 BROUILLET ARCHITECTE DESA, OU=002
 34521624800015, OU=Direction, OID.2.5.4.97-
 NFRPFS34621624800015, L=HELENE, SN-
 HELENE, G=Brouillet, CN=Brouillet HELENE, T
 =chef d'entreprise, SERIALNUMBER=0001
 Raison : J'approuve ce document avec ma
 signature juridiquement valable
 Emplacement :
 Date : 2025.02.04 17:29:24+01'00'
 Font: PDF-Reader Version: 12.1.3